

Handicap : Quand «gouvernement» rime avec «reniement» !

Écrit par Vincent Assante

Mardi, 24 Juin 2014 12:00 - Mis à jour Mardi, 24 Juin 2014 11:54

Le Parti de Gauche condamne avec force le projet d'Ordonnance gouvernementale qui vient d'être rendu public en matière d'accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des transports.

Le 11 février 2005, à juste titre, le PS alors dans l'opposition votait contre le projet de loi dit « Pour l'égalité des droits et les chances, la citoyenneté et la participation des personnes handicapées » au motif que cette loi ne répondrait pas aux besoins exprimés des personnes, notamment en matière d'accessibilité.

À présent revenu au pouvoir, loin de saisir le Parlement en vue d'améliorer le corpus législatif pour favoriser l'autonomie des personnes confrontées quotidiennement à de multiples situations de handicap, le gouvernement de François Hollande entend remettre en cause de manière autoritaire les maigres acquis de la loi du 11 février 2005 dans le domaine de la libre circulation des personnes.

Contrairement aux intentions annoncées lors des travaux dits de concertation avec le Mouvement associatif au cours de ces deux dernières années, que ce soit en termes de délais, de prise en compte des situations financières des propriétaires ou exploitants d'ERP, de modalités de contrôle, d'avis réputé favorable en cas de non-réponse dans les délais du représentant de l'État, de suppression de sanctions prévues à l'origine, et de bien d'autres éléments plus techniques encore, le Gouvernement fait la part belle aux lobbies de l'immobilier et aux gros patrimoines contre l'intérêt de la population en général et des personnes en rupture d'autonomie en raison de l'avancée en âge et des personnes dites handicapées en particulier.

Le Parti de Gauche soutient sans réserve le combat des personnes dites handicapées et de leurs associations pour faire valoir leur droit à la citoyenneté, rappelle les engagements contenus dans le programme du Front de Gauche et se félicite que son groupe parlementaire se soit prononcé contre le Projet de loi d'habilitation gouvernemental visant à procéder arbitrairement par ordonnance.